



Licenciement prévu avant de travailler malgré contrat cdi signé

Par **ingenieur66**, le **27/11/2008** à **16:43**

Bonjour, je suis ingénieur dans le sud de la France. J'ai démissionné il y a 3 mois de mon précédent poste en CDI afin de rejoindre une autre entreprise (société de service informatique très connue) qui m'a embauché pour démarrer le 1/12/08 (dans 3 jours) dans le cadre d'une mission au sein d'un grand groupe de l'aéronautique.
Ce matin(27/10), mon interlocuteur au sein de ma nouvelle société m'appelle et me dit que l'activité et le projet ont pris du retard et ne sont finalement pas prévus avant 3 mois. Aussi, il m'informe qu'il ne pourra finalement pas me garder plus d'une semaine et que je dois m'attendre à mon licenciement sous ce délai. J'ai signé un contrat en CDI chez eux avec une période d'essai "classique" de 3 mois. Je me retrouve dans une situation plus que délicate et je ne trouve pas du tout normal d'être prévenu de son licenciement avant même d'avoir débuté mon activité!!!
Je ne sais absolument pas quoi faire! Pourriez vous m'éclairer sur mes droits, les recours potentiels svp? Merci d'avance pour votre considération